

EMISSIONS DE TITRES DE CAPITAL 2019
SOCIETES DE LA COTE DE LA BOURSE

N° de Visa	Date de Visa	Sociétés	Nature de l'opération	Montant nominal en D.	Nbre de titres émis	Nominal en D	Prix d'émission en D	Parité	Jouissance	Montant de l'opération en D.	Période de souscription ou d'attribution	Souscription publique ou Distribution entre actionnaires	Capitaux levés en D
19-1019	19/2/19	Arab Tunisian Lease -ATL-	en numéraire	10 000 000	10 000 000	1	2,100	2n/5a	1/7/19	21 000 000	du 06/03 au 05/04/2019	Redistribution entre les actionnaires : du 11 au 19/04/19 Souscription du public : du 24/04 au 24/05/19 Limitation au montant souscrit à condition qu'il atteigne au moins les 3/4 de l'augmentation	en cours
19-1024	29/3/19	Banque Nationale Agricole -BNA-	En numéraire	144 000 000	28 800 000	5			1/1/19		du 15/04 au 21/06/2019	Redistribution entre les actionnaires : du 27/06 au 03/07/19 Souscription du public : du 08 au 12/07/19 Faculté de se limiter au montant souscrit à condition qu'il atteigne au moins les 3/4 de l'augmentation	en cours
			Incorporation de réserves	3 200 000	640 000		-	1g/55a		3 200 000	à partir du 15/014/2019		
-	-	Société Tunisie Valeurs	Incorporation de réserves	10 000 000	2 000 000 (2)	5	-	1g/1a	1/1/19	10 000 000	à partir du 29/04/2019	-	-
-	-	Société de Fabrication des Boissons de Tunisie -SFBT-	Incorporation de réserves	33 000 000	33 000 000	1	-	1g/5a	1/1/18	33 000 000	à partir du 13/05/2019	-	-
19-1027	29/4/19	Société Land'Or	En numéraire	5 452 935	5 452 935	1			1/1/19	44 986 713,750			
			Avec exercice des droits préférentiels de souscription	4 846 875	4 846 875		8,250	1n/1a		39 986 718,750	du 20/05 au 28/06/2019	Redistribution entre les actionnaires : du 01 au 05/07/19 Souscription du public : du 08 au 12/07/19 Faculté de se limiter au montant souscrit à condition qu'il atteigne au moins les 3/4 de l'augmentation	en cours
			Avec suppression des droits préférentiels de souscription	606 060	606 060		8,250			4 999 995			
19-1028	30/4/19	Société d'Articles Hygiéniques -SAH-	En numéraire	5 026 597	5 026 597 (3)	1	10,000	1n/12a	1/1/19		du 16/05 au 21/06/2019	Faculté de se limiter au montant souscrit à condition qu'il atteigne au moins les 3/4 de l'augmentation	en cours
										50 265 970			

(1) Dont 14 145 648 actions nouvelles à souscrire par l'Etat Tunisien et les entreprises publiques selon la même parité et à libérer par compensation de créances certaines, échues et dont le montant est connu par la banque.

(2) La parité d'attribution des actions gratuites étant d'une action gratuite pour une action ancienne, il n'était pas nécessaire de créer des droits d'attribution.

(3) En vue de respecter la parité d'exercice des droits de souscription, la société procèdera au rachat et à l'annulation d'un droit rompu.